

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Ostrum SRI Money

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)
Part I1(C/D) EUR - Code ISIN : FR0013358934

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 14/11/2025.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un OPCVM, qui a la forme juridique d'un Fonds Commun de Placement. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Intégrant dans sa gestion une approche dite ISR, le Produit a pour objectif de chercher à réaliser, sur une durée de placement recommandée de 2 mois, une performance supérieure à l'ESTR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), nette de frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Produit ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le Produit verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- L'Indice de Référence peut servir à déterminer la commission de surperformance qui pourra être prélevée.
- Les critères de sélection des titres sont d'ordre quantitatif (durée de vie et conditions financières) et d'ordre qualitatif (haute qualité de crédit des titres sélectionnés). Sont exclus les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusions et sectorielles du gérant, celles du label ISR et celles des émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818 (article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks). Seront respectés les Green Bond Principles, Social Bond Principles, les Sustainability Bond Guidelines et les Sustainability-linked Bond Principles » publiés dans le cadre des « Principes » de l'ICMA. Une sélectivité ESG est mise en place. La notation extra-financière des émetteurs privés, repose sur 4 piliers : gouvernance responsable (évaluer l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier les impacts environnementaux), transition énergétique (réduction des gaz à effet de serre), développement des territoires (accès aux services de base). La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur. L'évaluation extra-financière des émetteurs souverains et assimilés prend pour base le SDG Index, lequel se base sur les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable). L'approche ISR dite de « note moyenne » vise à surperformer l'univers d'investissement initial filtré de 25% (jusqu'au 31 décembre 2025 puis 30% à partir du 1er janvier 2026) des émetteurs les moins bien notés ESG en poids, pour chacune des deux catégories d'émetteurs éligibles au sens du label ISR (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management et du label ISR). Les limites de cette approche peuvent être une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou sous l'effet de politiques d'exclusions sectorielles.
- Le Produit relève de la classification Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.
- Le portefeuille du Produit se compose principalement d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE émis par des entités du secteur privé ou public. Il n'y a pas de répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. Le gérant sélectionne uniquement des titres de haute qualité de crédit. La Société de Gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le fonds sont de haute qualité de crédit selon une évaluation et une méthodologie définie par le délégataire de la gestion financière. Les instruments du marché monétaire sont émis par des émetteurs dont la nationalité du siège social appartient à l'Espace Economique Européen (ci-après l'EEE), la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Le total des émetteurs appartenant à des zones géographiques autres ne représente pas plus de 10% de l'actif net. A titre dérogatoire, le gérant peut investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.
- Le Produit peut utiliser les contrats financiers dans un but de couverture du portefeuille.
- Le Produit distribue et/ou capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13h00 et exécutées quotidiennement**

Investisseurs de détail visés Le Produit s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des instruments du marché monétaire et de dépôts à terme; cherche à obtenir une performance égale à l'indice du marché monétaire diminuée des frais de gestion; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée de 2 mois (horizon à très court terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

Informations complémentaires

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de ce Produit peuvent être soumis à taxation.
- La **valeur liquidative** est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessous et sur son site internet www.im.natixis.com.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du Produit sont disponibles en français auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 mois.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle du proxy approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 2 mois

Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR

Si vous sortez après 2 mois

Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 730 EUR
	Rendement moyen	-2,7%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 740 EUR
	Rendement moyen	-2,6%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 750 EUR
	Rendement moyen	-2,5%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 820 EUR
	Rendement moyen	-1,8%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Ostrum SRI Money IC) effectué entre février 2020 et avril 2020 pour le scénario défavorable, entre janvier 2019 et mars 2019 pour le scénario intermédiaire et entre mars 2024 et mai 2024 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

		Si vous sortez après 2 mois
Coûts Totaux		253 EUR
Incidence des coûts (*)		2,5%

(*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour d'autres Produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous vend le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 11 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 2 mois
Coûts d'entrée	2,50% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,16% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	3 EUR
Coûts de transactions	0,01% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	20.0% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce montant est une estimation calculée sur la moyenne des coûts des 5 dernières années. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du Produit, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son Indice de Référence.	0 EUR

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 mois

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ou vendu ce Produit ou sur le Produit lui-même, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Autres informations pertinentes

Les performances passées de votre Produit représentées sous forme de graphique pour 5 années sont disponibles via le lien suivant : https://priips.im.natixis.com/past_performance?id=FR0013358934.

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit sont accessibles via le lien suivant : https://priips.im.natixis.com/past_performance_scenario?id=FR0013358934.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.